

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78093

Objet

**FOURNITURE DE CARBURANT
AU PORT DE ROYAN**

(Marché SHELL -BERRE)

DATE DE CONVOCATION

23 JUIN 1978

DATE D'AFFICHAGE

23 JUIN 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *trente juin* à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, BOUTET, FABER,
COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, POUGET,
BOISARD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER,
CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. CABAL
BOUCHET par M. FABER
Melle FOUCHE par M. TETARD
Absents : MM. M. LACHAUD par M. DUFOUR
GUICHAOUA, VIAUD
Excusé : M. PAPEAU

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

Du fait de la gestion directe actuelle du port par la Ville
de ROYAN, les acquisitions de carburant et les reventes qui en
sont faites aux plaisanciers, transitent dans la comptabilité de
la Ville .

Le montant des achats prévu pour l'année est de l'ordre
de QUATRE CENT MILLE FRANCS (400 000 FR)

Normalement, les fournitures ne peuvent être achetées à
un même fournisseur, dans un même exercice, qu'à un maximum de
SOIXANTE MILLE FRANCS

Il serait donc nécessaire de passer un marché pour régulariser
cette situation. La Société " SHELL BERRE " a bénéficié par arrêté
préfectoral du 5 août 1976 d'une autorisation d'occupation temporaire
sur le port et dans ce cadre a fourni les cuves et les distributeurs
à cette installation en contre-partie de quoi, cette Société
est fournisseur attitré pour le carburant.

Je vous propose donc de passer un marché avec cette Société pour
la fourniture de carburant pour l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- d'approuver le marché de 400 000 FR à passer avec la Société
" SHELL BERRE " pour la fourniture de carburant selon les ./..

tarifs en vigueur,

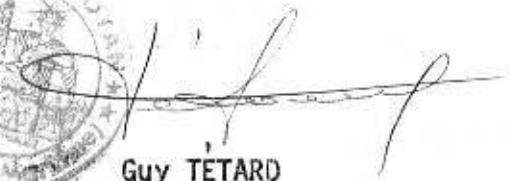
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer ce marché .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Le Maire,




Guy TÉTARD



APPROUVÉ
- 3 OCT. 1978

ROCHEFORT-s/MER, le
Le Sous-Préfet.



P. HUG

DEPARTMENT DE CHARENTE MARITIME

VILLE DE ROYAN

MARCHE NEGOCIE

en vue de la fourniture de carburant
au port

ARTICLE 1er - Objet du Marché

Le présent marché a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société Shell Française assurera la fourniture de carburant au Port de ROYAN pour l'exercice 1978.

ARTICLE 2 - Procédure de passation du Marché

Ce marché est passé en la forme d'un marché négocié car par un arrêté préfectoral en date du 5 août 1978 la Société SHELL FRANÇAISE a bénéficié d'une autorisation d'occupation sur le port et dans ce cadre a fourni les cuves et distributeurs nécessaires à cette installation.

ARTICLE 3 - Maître de l'Ouvrage

Le Maître de l'ouvrage est la Ville de ROYAN
Le Maître d'oeuvre : les Services de la Ville

ARTICLE 4 - Pièces incorporées au contrat

La liste ci-dessous énumérée, par ordre de priorité, les pièces contractuelles qui constitueront le marché :

- pièce n° 1 : Le présent marché formant soumission et bordereau des prix
- pièce n° 2 : Acte d'engagement
- pièce n° 3 : " Cahier des clauses techniques générales " (C.C.T.G.) actuellement constitué par des textes définis par l'arrêté ministériel du 1 novembre 1975.
- pièce n° 4 : " Cahier des clauses administratives générales " (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services selon le décret 77.699 du 27 Mai 1977 (J.O. du 3 Juillet 1977 Economie et Finances).

Les pièces 3 et 4 bien que non jointes font partie intégrante du marché et sont réputées connues de l'Entrepreneur.

Article 5 - Consistance fournitures

Les fournitures, objet du présent marché comprennent la livraison de carburant (Super Shell ASD et gas-oil dico Shell) selon les besoins du port.

Article 6 - Volume de la fourniture

Les quantités commandées seront fonction des besoins des usages du port.

Globalement pour l'exercice, les fournitures s'élèveront à 400.000 F.

Article 7 - Nature et composition des prix

1) Définition du prix à la date de signature du marché.

- le super Shell A.S.D. sera fourni au prix de 218,95 F Hors Taxes l'hl
- le gas-oil dieso shell au prix de 131,94 F hors taxes l'hl

Ces deux prix seront majorés de la T.V.A. selon les barèmes en vigueur.

2) Révision des prix

Les prix seront révisés selon les dispositions légales en vigueur sur la vente des carburants.

Article 8 - Délais d'exécution

Les livraisons seront effectuées au fur et à mesure des demandes formulées par les services du port.

Article 9 - Règlement des fournitures

Les fournitures seront réglées selon les factures qui seront émises par la Société SHELL FRANCAISE à trente jours de leurs dates d'établissement.

Fait à

le 25 AOUT 1978

Le Fournisseur

[Signature]

La Ville de ROYAN

Le Maire



[Signature]
Guy TETARD



APPROUVÉ
ROCHEFORT-MER, le 3 OCT. 1978
Le Sous-Prefet.

[Signature]

P. HUG

FORMULE DE DECLARATION A SOUSCRIRE PAR LES SOCIETES

SOUSSIONNANT AUX MARCHES DE L'ETAT

Application de l'arrêté du 16 mars 1971 (J.O. 6.04.1971)

1. Dénomination de la société : Shell Française
2. Adresse du siège social : 29, rue de Berri à Paris 8e
3. Forme juridique de la société : société anonyme
4. Pour les marchés passés pour les besoins de la défense et pour les marchés pour lesquels le Ministre intéressé le jugera utile en raison de leur intérêt national, renseignements sur la rationalité de l'entreprise et de ses dirigeants, conformément à l'annexe jointe à la présente déclaration.
5. Montant du capital social : 1 830 635 100
6. Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce : Paris B 780 130 175
13 septembre 1954 (réimmatriculation).
7. Département où seront exécutées les fournitures faisant l'objet du marché :
Charente Maritime.
8. Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :
Monsieur PIGNIER François - Français - né le 26.03.1931 à Paris 9e
Monsieur CUNY Bernard - Français - né le 7.12.1925 à Lunéville (54)
9. Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'entreprise au greffe du Tribunal de Commerce ? Non.
10. La société est-elle en état de règlement judiciaire ? Non.
11. Les déclarants attestent que ni la société, ni aucune des personnes qui y occupent des positions définies par l'article 104 de la loi du 13 juillet 1967 ne sont en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle.
12. L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il fait l'objet de l'une des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles ? Non.
13. L'une des personnes exerçant ou ayant exercé dans la société des fonctions de direction, de gérance ou d'administration a-t-elle été condamnée en application de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix, modifiés par l'article 1er du décret n° 58-545 du 24 juin 1958, relatif au maintien de la libre concurrence (art. 259 du Code des Marchés Publics) ? Non.

14. Les déclarants attestent que la société a satisfait à l'ensemble des obligations prévues par l'article 39 de la loi du 10 avril 1954, modifiée (art. 52 dudit Code) dans les conditions précisées aux articles 53 à 55 dudit Code et que les numéros d'immatriculation à la Sécurité Sociale des établissements de la société sont les suivants : (article 259 du Code des Marchés Publics)

Siège social

29, rue de Berri - Paris 8e 780.130.175.00018

Région de Bordeaux

Dépôt Bastide 780.180.175.02063
 Centre de commande Bassens 780.120.175.01420
 Division de Bordeaux 780.130.175.01412
 Dépôt et Bureau de Toulouse 780.130.175.01438
 Dépôt de Floirac 780.130.175.01404
 Dépôt Agen 780.130.175.00109
 Centre Commandes Le Boucau 780.130.175.00281
 Dépôt Pau Lescaur 780.130.175.00299
 Aérodrome de Tarbes 780.130.175.02428
 B Informatique chez Casec Bordeaux 780.130.175.02071
 Bureau La Rochelle 780.130.175.00687
 Dépôt de Limoges 780.130.175.00554
 Dépôt de Brives 780.130.175.01511
 Dépôt de Poitiers 780.130.175.00539
 Raffinerie de Pauillac 780.130.175.01784

Région de Lyon

Bureau Lyon 780.130.175.02378
 Bureau de Clermont-Ferrand 780.130.175.00273
 Entrepôt Lyon/Port Harriot 780.130.175.00364
 Dépôt Vichy Cusset 780.130.175.01743
 Dépôt et Bureau Grenoble 780.130.175.01354
 Dépôt Valence 780.130.175.01479
 Centre Commandes Annecy 780.130.175.02311
 Aérodrome Lyon Bron 780.130.175.00323
 Dépôt Saint-Etienne 780.130.175.00042
 Dépôt Collonges 780.130.175.00331
 Centre Commandes de Roanne 780.130.175.00034

Région de Marseille

Division Marseille.....	780	130	175	01602
Bureau La Peyrade.....	780	130	175	01396
Entrepôt Exploitation La Lauzière.....	780	130	175	01586
Dépôt La Pinède.....	780	130	175	01594
Dépôt Port Saint Louis.....	780	130	175	01610
Dépôt Antibes.....	780	130	175	01727
Gare Routière Berre.....	780	130	175	01636
Aérodrome Marignane.....	780	130	175	01628
Dépôt Puget-sur-Argens.....	780	130	175	00513
Aérodrome Nice.....	780	130	175	02444
Bureaux de Nice.....	780	175	175	01719
Raffinerie de Berre.....	780	130	175	01792

Région de Nancy

Dépôt de Troyes.....	780	130	175	01685
Division de Nancy.....	780	130	175	00158
Bureau de Dijon.....	780	130	175	01503
Dépôt de Reims.....	780	130	175	00125
Dépôt de Nancy.....	780	130	175	00141
Dépôt Belfort.....	780	130	175	00588
Centre Commandes Mulhouse.....	780	130	175	00315
Dépôt de Metz Woippy.....	780	130	175	00182
Gare Routière de Reichstett.....	780	130	175	00307
Dépôt Auxerre.....	780	130	175	00570

Région de Nantes

Division Nantes.....	780	130	175	00075
Dépôt Angers.....	780	130	175	00117
Centre Commandes Brest.....	780	130	175	01453
Dépôt Le Mans Champagné.....	780	130	175	00372
Centre Commandes Lorient.....	780	130	175	02352
Dépôt du Légué PB/PN.....	780	130	175	01495
Dépôt du Légué Bitumes.....	780	130	175	01487
Dépôt Saint-Nazaire.....	780	130	175	00083
Centre Commandes de Donges.....	780	130	175	00059
Centre Commandes de Rennes Vern.....	780	130	175	01370

Région de Rouen

Centre de Recherches de Grand-Couronne.....	780 130 175 01768
Dépôt Amières-les-Bourges.....	780 130 175 01529
Division d'ORLEANS	780 130 175 02253
Dépôt Saint-Pierre-des-Corps.....	780 130 175 01362
Division Rouen.....	780 130 175 00448
Division Rouen Auto.....	780 130 175 00455
Division Rouen Logistique.....	780 130 175 00430
Dépôt Rouen Luciline.....	780 130 175 00463
Centre Commandes Caen.....	780 130 175 01578
Marine Le Havre.....	780 130 175 02345
Raffinerie de Petit-Couronne.....	780 130 175 01776
Dépôt de Saint-Jean-de-Braye	780 130 175 02436

Région de Lille

Dépôt La Bassée.....	780 130 175 00257
Division Lille.....	780 130 175 00224
Centre Commercial Lille.....	780 130 175 00190
Dépôt de Lille.....	780 130 175 00232
Dépôt Mézières.....	780 130 175 01693
Dépôt de Marcoing.....	780 130 175 00216
Centre Commandes St-Pol-sur-Mer.....	780 130 175 00240
Dépôt Amiens Salouel.....	780 130 175 02329
Centre Commandes Valenciennes.....	780 130 175 00208

Région de Paris

Usine Nanterre.....	780 130 175 00620
Division et Entrepôt Saint-Denis.....	780 130 175 00646
Entrepôt Choisy-le-Roi.....	780 130 175 00653
Entrepôt Juvisy/Athis-Mons.....	780 130 175 00596
Aérodrome Le Bourget.....	780 130 175 00638
Aérodrome Brétigny.....	780 130 175 00604
Aérodrome Orly.....	780 130 175 00661
Centre Commandes Coignières.....	780 130 175 00497
Centre Commandes Kangis.....	780 130 175 00489

5. La société est-elle soumise à la réglementation sur l'organisation de la
défense en matière de travaux publics et de bâtiment : Non.

6. Vous, prénoms, qualités des signataires de la déclaration :

Monsieur FIGNIER François, Directeur Régional

Monsieur CUMI Bernard, Assistant Juridique Régional

Les déclarants certifient, sous peine de l'application des sanctions prévues
par l'article 252 du Code des Marchés Publics, que les renseignements fournis
ci-dessus sont exacts.

Fait à Bordeaux

, le 4 Août 1978





ACTE D' ENGAGEMENT

OBJET DU MARCHÉ : Fourniture de carburant au Port de ROYAN.

DATE D'APPROBATION DU MARCHÉ :

MONTANT (HORS T.V.A.) : minimum dans l'exercice maximum dans l'exercice
200.000 F 600.000 F

MONTANT (T.V.A. INCLUSE) :

MAITRE D'OEUVRE : Service du Port de la Ville de ROYAN

NANTISSEMENT :

Organisme habilité à donner les renseignements prévus à l'article 192 du Code des Marchés Publics : Ville de ROYAN

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné, François PIGNIER

agissant au nom et pour le compte de la Société Shell Française

ayant son siège social à Paris 8e - 29, rue de Berri

immatriculée à l'I.N.S.E.E. 780 130 175 000 18

- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) : 780 130 175

- code d'activité économique principale (APE) : 0531

- numéro d'identification au registre du commerce : Paris B780 130 175

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) et des documents qui y sont mentionnés,

- et après avoir établi la déclaration au 2ème des articles 41 et 251 du Code des Marchés Publics,

m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après

Fournitures de supercarburant et de gas oil dans l'installation nous appartenant et qui se compose de :

- 1 réservoir de 10 m³ (4 + 3 + 3)
- 2 volucompteurs précision commerciale
- 1 candélabre double
- 2 armoires étanches (électriques)
- 2 extincteurs
- 2 mâts flamme
- 1 caisson boutique

sf
R

ARTICLE 2 - PRIX de cession HTVA au 1er août 1978

Supercarburant : 218,95 F l'hectobitre
 Gas oil : 131,94 F l'hectolitre

Les modalités éventuelles de révision ou d'actualisation des prix sont fixées au marché joint

Les prix sont susceptibles de variation en hausse comme en baisse suivant décisions des Pouvoirs Publics.

2 - 1 - L'évaluation des travaux telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

Montant Hors T.V.A.	minimum dans l'exercice 200.000 F	maximum dans l'exercice 600.000 F
---------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

T.V.A. au taux de 17,60 %

Montant T.V.A. incluse

2 - 2 - Sous traitance

Sans objet.

ARTICLE 3 - DELAIS

Les fournitures seront livrées par fraction dans un délai de trois jours après la date de commande.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché au fur et à mesure de la présentation des factures, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

SHELL FRANCAISE

Au centre de chèques postaux de Bordeaux

~~à la Banque :~~

sous le N° 265152

L'entreprise soussignée affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise à régie à ses torts exclusifs, de ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 (article 49 du Code des Marchés Publics)

Fait à Bordeaux

le, 4 Août 1978

Lu et approuvé

Mention (s) manuscrite (s)

" Lu et approuvé "

Signature du Fournisseur

P/O Shell Française

A . *B. M. J.*

ARTICLE 5 - APPROBATION DU MARCHÉ

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

à ROYAN

le 25 AOUT 1978



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 3 OCT 1978

Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]

P. HUG



La Personne responsable du marché

Le Maire

[Handwritten signature]
Guy TETARD